

LA CEINTURE NOIRE & GRADE ÉQUIVALENT DU 1^{er} AU 5^{ème} DEGRÉ

PRÉ-REQUIS POUR LES DIFFÉRENTES FORMULES D'OBTENTION¹					
PRÉROGATIVES	1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré
Échelle des grades	Bas de l'échelle			Milieu de l'échelle	
Compétence	Confirmation technique			Expertise technique	
Fonction envisageable en club ou fonction fédérale d'encadrement	- Aide-enseignant de club (pour un moins de 18 ans) - Enseignant de club (pour un 18 ans et plus)		Assistant de cadre régional	Cadre régional	Cadre interrégional
Diplôme fédéral de recherche fédérale ²	/			Master fédéral 1	Master fédéral 2
Couleur de ceinture	Noire	Noire	Noire	Noire	Noire ou Noire/rouge
EXAMEN TECHNIQUE CLASSIQUE [ETC]	1^{er} degré	2^{ème} degré	3^{ème} degré	4^{ème} degré	5^{ème} degré
Nombre recommandé d'années de pratique	1 ^o junior : 4 saisons 1 ^o senior : 3 saisons	1 ^{er} degré junior et 2 ^{ème} degré junior : Les épreuves d'examen pour un jeune sont identiques avec sur le diplôme la mention de grade « junior »			
Age plancher ³	1 ^o junior : 16 ans 1 ^o senior : 18 ans	2 ^o junior : 17 ans 2 ^o senior : 19 ans	20	24	29
Grade requis et contrainte de temps entre chaque grade – voir « règlement de la CSGDE2 »	Marron ou l'équivalent depuis 1 an	1 ^o junior depuis 1 an 1 ^o senior depuis 1 an	2 ^o junior depuis 2 ans 2 ^o senior depuis 1 an	3 ^o depuis 4 ans	4 ^o depuis 5 ans
EXAMEN TECHNIQUE ADAPTÉ [ETA] POUR UN VÉTÉRAN (35 ANS & +)	1^{er} degré	2^{ème} degré	3^{ème} degré	4^{ème} degré	5^{ème} degré
Age plancher ³	35	35	40	40	45
Grade requis – voir « ceinture noire – dispositions générale ² »	Marron ou l'équivalent depuis 1 an	1 ^o depuis 1 an	2 ^o depuis 2 ans	3 ^o depuis 3 ans	4 ^o depuis 4 ans
EXAMEN RÉDUIT : titulaire de points de combat ⁴ [ARC], catégorie B, C EXAMEN TRES RÉDUIT : titulaire de titres de haut niveau ⁵ [ATS], catégorie A	1^{er} degré	2^{ème} degré	3^{ème} degré	4^{ème} degré	5^{ème} degré
Age plancher ³	1 ^o Jr A & B : 15 ans C : 15 ans et 6 mois	2 ^o Jr A & B : 16 ans C : 16 ans et 6 mois	A : 18 ans et 6 mois B : 19 ans C : 19 ans et 6 mois	A : 22 ans et 6 mois B : 23 ans C : 23 ans et 6 mois	A : 27 ans et 6 mois B : 28 ans C : 28 ans et 6 mois
Grade requis – voir « ceinture noire – dispositions générale ² »	Marron ou l'équivalent depuis 1 an	1 ^o junior depuis 2 ans 1 ^o senior depuis 18 mois	2 ^o Jr depuis 2 ans 2 ^o Sr depuis 18 mois	3 ^o depuis 2 ans	4 ^o depuis 3 ans
EXAMEN TECHNIQUE SPÉCIAL [ETS] POUR UN CADRE FÉDÉRAL, ATHLÈTE ÉMÉRITE⁶ & ENTRAÎNEUR DE CLUB ÉMÉRITE⁷	1^{er} degré	2^{ème} degré	3^{ème} degré	4^{ème} degré	5^{ème} degré
Age plancher ³	/	/	19	22	27
Grade requis – voir « ceinture noire – dispositions générale ² »	Marron ou l'équivalent depuis 1 an	1 ^o junior depuis 2 ans 1 ^o adulte depuis 18 mois	2 ^o depuis 2 ans	3 ^o depuis 2 ans	4 ^o depuis 3 ans
MODULES D'EXAMEN POUR UN EXAMEN TECHNIQUE CLASSIQUE [ETC]	1^{er} degré	2^{ème} degré	3^{ème} degré	4^{ème} degré	5^{ème} degré
Gestuelle	M1	M1 + M3	/	/	/
Combinaisons technicotactiques	M1	M1	M1	M1	M1
Epreuve d'opposition (Sparring)	M2	M2	M2	M2	/
Connaissances	M3	M3	M3	M3 (Dossier d'étude ⁶)	M2 (Dossier d'étude ⁶)
Analyse d'une prestation	/	/	M3	M3	/
FORMATION INITIALE POUR UN EXAMEN TECHNIQUE CLASSIQUE [ETC]	1^{er} degré	2^{ème} degré	3^{ème} degré	4^{ème} degré	5^{ème} degré
Durée des stages de préparation à l'examen	10 h Condition nécessaire : pour se présenter à l'examen, le candidat doit être tutoré par un responsable de club ou un gradé		20 h Condition nécessaire : pour se présenter à l'examen, le candidat doit être tutoré par un haut gradé		
Implantation de la formation et de l'examen	Région		Interrégional		National
Formule de stage	Stage régional de préparation à la CN1 ^o & CN2 ^o		Regroupement interrégional de préparation à la CN3 ^o & CN4 ^o		Stage national de préparation à la CN5 ^o
Mission d'encadrement de stages de préparation de la C.N.	/	/	Assistant-formateur de prépa. 1 ^o & 2 ^o (Stage régional)	Formateur de prépa. 1 ^o & 2 ^o (Stage régional)	Assistant-formateur de prépa. 3 ^o & 4 ^o (Stage interrégional)

Règlement de la CSDGE :

(1) Voir la liste des formules au chapitre « FORMULES, PROGRAMME DES EXAMENS ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS » des grades supérieurs.

(2) Voir au chapitre « DIPLÔMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION POUR UN CADRE FÉDÉRAL ».

(3) Voir les réductions de temps de pratique entre chaque grade et d'âge requis peuvent être accordées à des pratiquants pouvant attester d'un niveau remarquable de pratique et de connaissance d'une discipline martiale ou sportive. Voir le barème au chapitre « REDUCTION DE TEMPS ENTRE DEUX DEGRÉS ET DE L'ÂGE REQUIS » pour l'obtention des grades supérieurs.

(4) Compétiteur disposant d'un palmarès conséquent (nombre de victoires, podiums et titres sportifs).

(5) Athlète exceptionnel en nombre de victoires, podiums et titres de haut niveau.

(6) Athlète émérite de plus de 35 ans ayant participé à des championnats nationaux ou/et internationaux.

(7) Entraîneur de club émérite de plus de 35 ans ayant formé lui-même des athlètes de haut niveau ou/et des entraîneurs de club ou/et cadres fédéraux.